

## ***Mairie de SAINT-ANDRE-LE-COQ***

*Membre de la Communauté de Communes "Plaine Limagne"*

---

Code postal: 63310

Tél: 04.70.58.90.26.

e-mail : mairie.saintandre63@wanadoo.fr

### ***AU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/10/2021***

Réuni sous la présidence de Dominique BUSSON, Maire, le Conseil a pris les délibérations suivantes :

- Communauté de Communes Plaine Limagne : le conseil municipal autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale.
- PLUIh : le futur plan de zonage est en cours de réalisation et une première ébauche a été présenté au conseil.
- Point sur les travaux : les WC de l'école sont utilisables malgré quelques finitions à faire. L'isolation phonique de la cantine-garderie a permis d'améliorer le confort du bâtiment. La majorité des fenêtres de la Mairie et de l'Ecole ont été changé durant l'été. Des problèmes d'approvisionnement ne permettent pas pour l'instant de terminer le chantier. La structure du City Park est en cours d'installation.
- SIEG 63 : modification des statuts du SIEG 63 et adoption du nouveau nom Territoire d'Energie.
- Redevance d'Occupation du Domaine Public Orange : le montant payé par Orange au profit de la commune s'élève à 961.68 €.
- Appartement Ancien Presbytère : le loyer est fixé à 311.73 € et les ordures ménagères e à 84.00 € pour l'année 2021.
- Ecole : le Conseil Municipal donne son accord pour le remboursement des tickets de garderie non utilisés aux parents qui en ont fait la demande. Le conseil municipal décide de prolonger pour une année scolaire la convention pour la cantine scolaire avec l'entreprise Le Gourmet Fiolant à Ebreuil. Les tarifs restent identiques : 4.00 € pour les enfants et 5.00 € pour les adultes.
- Questions diverses : le conseil municipal a fixé le montant des amendes en cas de dépôts sauvages de déchets sur la commune : tarif des employés communaux 16.44 € et préjudice d'image 300 €. La cérémonie du 11 novembre devrait être programmé. Le règlement d'utilisation de la Maison des Associations est adopté.